

Titre de l'instruction de travail	Mémo pour les matières dangereuses en Ontario Instruction de travail		
Auteur du contenu :	Mary-Lynne Marino	N° du document :	BELL-13154-fr
Titre de l'auteur du contenu :	Senior Manager, Energy..	N° de révision :	4

Pour toute question concernant ce document, communiquez avec l'auteur du contenu.

1.0 OBJECTIF

Ce mémo décrit les étapes afin de bien remplir le « Waste Manifest » du Ministère ontarien de l'environnement (MEO) qui est requis lors du transport de matières résiduelles dangereuses sur le territoire ontarien. Il contient également les indications sur la façon de conserver la documentation.

L'objectif de ce mémo est de clarifier les exigences pour BGIS O&M Solutions Inc. et ses fournisseurs de service lorsque des matières résiduelles dangereuses sont retirées des sites de Bell Canada et ses filiales. **Ce mémo exclut les matières envoyées au centre de récupération des matières dangereuses situé au 3000, boulevard industriel à Laval.**

2.0 PORTÉE

Cette instruction de travail s'applique à BGIS O&M Solutions Inc. et lorsque les activités identifiées font partie de la portée des services pour le client.

- Ce mémo s'applique à toutes les matières résiduelles dangereuses générées par un site de Bell Canada ou ses filiales et acheminées à un centre de disposition situé sur le territoire ontarien.
- À titre d'exemple, les matières résiduelles dangereuses requérant de compléter le « waste manifest » sont les huiles usées de séparateur d'huile, boue de réservoir de pétrole, lampes fluorescentes ou au mercure, huile au BPC, les SACO, etc.

3.0 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Rôle	Responsabilités
Bell RE&E	Enregistre et maintient les numéros de générateurs et des classes de matières dangereuses auprès du MEO.
Services environnementaux BGIS	Fournis le numéro de générateur et la classe de matières dangereuses qui est associée au type de matière dangereuse à disposer.
Services environnementaux BGIS	Vérifie que le formulaire du mémo pour les matières dangereuses est complété de façon appropriée et que seuls les transporteurs licenciés par le MEO peuvent transporter des matières résiduelles dangereuses.

Titre de l'instruction de travail	Mémo pour les matières dangereuses en Ontario Instruction de travail		
Auteur du contenu :	Mary-Lynne Marino	N° du document :	BELL-13154-fr
Titre de l'auteur du contenu :	Senior Manager, Energy..	N° de révision :	4

Pour toute question concernant ce document, communiquez avec l'auteur du contenu.

4.0 INSTRUCTIONS

Instructions de travail avant que l'enlèvement des matières résiduelles dangereuses débute :

- Contacter les services environnementaux (SE) de O&M Solutions pour demander un numéro de générateur et une classe de matières dangereuses (une description des matières doit être fournie aux SE afin de fournir la classe adéquate).
- Les services environnementaux fourniront le numéro de générateur et la classe. Cette étape peut prendre un certain temps si le site n'est pas enregistré auprès du ministère de l'Environnement de l'Ontario (MEO) (c'est la responsabilité de Bell RE&E de faire les enregistrements).
- Habituellement, le transporteur remplira le formulaire, mais c'est toutefois de la responsabilité de O&M Solutions en tant que représentant de Bell et ses filiales de s'assurer que le formulaire est complété de façon appropriée.
- Seul un transporteur licencié par le ministère de l'environnement de l'Ontario (MEO) peut transporter des matières résiduelles dangereuses. Il est de la responsabilité de O&M Solutions de vérifier que le transporteur sélectionné possède cette licence.

Instructions de travail pendant l'enlèvement des matières résiduelles dangereuses :

Le transport demandera un représentant du générateur des matières dangereuses de compléter et de signer la partie au bas du formulaire (section A).

- Une fois le formulaire complété, le transporteur laissera la copie 2 (verte)* sur le site et partira avec les 5 autres copies (voir le diagramme plus bas):
 1. Copie blanche : doit être envoyée au MEO par le transporteur.
 2. Copie verte* : doit être conservée sur le site générant les matières dangereuses.
 3. Copie jaune : doit être envoyée au MEO par le réceptionneur.
 4. Copie rose : est conservée par le transporteur.
 5. Copie bleu : est conservée par le réceptionneur.

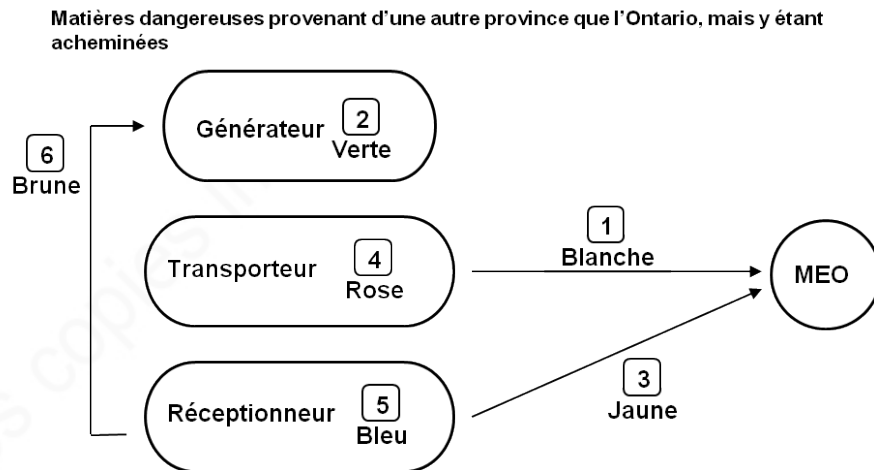
Titre de l'instruction de travail	Mémo pour les matières dangereuses en Ontario Instruction de travail		
Auteur du contenu :	Mary-Lynne Marino	N° du document :	BELL-13154-fr
Titre de l'auteur du contenu :	Senior Manager, Energy..	N° de révision :	4

Pour toute question concernant ce document, communiquez avec l'auteur du contenu.

6. Copie brune : doit être envoyée par le réceptionneur à Bell Canada :

Bell Canada
Responsabilité d'entreprise et Environnement
671 DE LA GAUCHETIERE OUEST, 12-1231
MONTREAL (QUEBEC)
H3B 2M8

*La copie verte (2) doit être maintenue sur le site pour une période minimale de 2 ans. On suggère qu'une chemise verte 'environnement' soit établie au bureau de l'édifice afin de conserver cette copie. Il est possible de faire une photocopie pour vos dossiers, mais la copie originale doit demeurer sur le site et être aisément accessible.



Titre de l'instruction de travail	Mémo pour les matières dangereuses en Ontario Instruction de travail		
Auteur du contenu :	Mary-Lynne Marino	N° du document :	BELL-13154-fr
Titre de l'auteur du contenu :	Senior Manager, Energy..	N° de révision :	4

Pour toute question concernant ce document, communiquez avec l'auteur du contenu.

Le générateur est toujours Bell ou ses filiales. JAMAIS BGIS O&M Solutions

MANIFEST-MANIFESTE

THIS MANIFEST CONFORMS TO ALL FEDERAL AND PROVINCIAL TRANSPORT AND ENVIRONMENTAL LEGISLATION REQUIRING MANIFESTING. CE MANIFESTE EST CONFORME AUX LÉGISLATIONS FÉDÉRALE ET PROVINCIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE TRANSPORT, REQUÉRANT UN MANIFESTE.

L'adresse postale doit toujours être la suivante :
Bell Canada RE&E
671 DE LA GAUCHETIERE OUEST,
12-1231
MONTREAL (QUEBEC)
H3B 2M8

A COMBRIOR (GENERATOR) EXPÉDITEUR (PRODUCTEUR) Provincial ID No. - N° d'ID provincial Company Name - Nom de la compagnie Mailing Address - Adresse postale City - Ville Prov. Postal Code - Code postal Shipping Site Address - Origine de l'expédition City - Ville Prov. Postal Code - Code postal Invoiced Consignor - Destinataire prévu Provincial ID No. - N° d'ID provincial Address - Adresse City - Ville Prov. Postal Code - Code postal Receiving Site Address - Destination de l'expédition City - Ville Prov. Postal Code - Code postal		B CARRIER (TRANSPORTEUR) Provincial ID No. - N° d'ID provincial Company Name - Nom de la compagnie Address - Adresse City - Ville Prov. Postal Code - Code postal Registration No. - N° d'Enregistrement Prov. Vehicle - Véhicule Trailer/Flat Car No. 1 - P remorque / wagon Trailer/Flat Car No. 2 - P remorque / wagon Point of Entry - Point d'entrée Point of Exit - Point de sortie Driver Certification: I declare that I have received training as offered by the company in Part A for delivery of the material contained and that the information contained in Part B is complete and correct. Déclaration du transporteur: J'affirme avoir reçu les directives offertes par l'expéditeur dans la partie A en vue de leur livraison au destinataire ainsi que les renseignements inscrits à la partie B sont exacts et complets. Tel. No. (Area Code) - N° de tél. (ind. rég.) Signature		C CONSIGNEE (RECEIVER) DESTINATAIRE (RÉCEPTIONNAIRE) Provincial ID No. - N° provincial Consignee Information same as in Part A L'information à fournir par le destinataire est la même qu'en A IF NOT COMPLETE (SHOULDER AREA) - BLOK, REMPLIR L'ESPACE CARRÉ Company Name - Nom de la compagnie Address - Adresse City - Ville Prov. Postal Code - Code postal Receiving Site Address - Destination de l'expédition City - Ville Prov. Postal Code - Code postal Date Received - Date de réception Tel. No. (Area Code) - N° de tél. (ind. rég.) Time - Heures <input type="checkbox"/> A.M. <input type="checkbox"/> P.M.	
Physical State - État	Shipping Name of Waste - Appellation réglementaire du déchet	Waste Identification - Identification du déchet NF Provincial No. (Canada - Ontario only) - CNAOC - Ontario only TDQAPP / LTRDMP Quantity Shipped - Quantité expédiée Units (L or kg) - Unités Packaging Containers - Conteneurs d'emballage No. - N° Ctns. - Cts.	Quantity Received - Quantité reçue Units (L or kg) - Unités Identify Any Shipment Discrepancy Problems - Attach Addendum if Necessary - Indiquer toute différence relative à l'expédition. Joindre une feuille de supplément si besoin.	Handling Code - Code de manutention Yes / Oui No / Non Vehicle - Véhicule Yes / Oui No / Non	Discrepancy - Déclaration de désaccord
Special Handling/Emergency Instructions - Manutention spéciale/instructions d'urgence	Attached - Océanes <input type="checkbox"/>	Other - Océanes <input type="checkbox"/>	Discussion No. - Québec only N° de circulation - Réservé au Québec	If Handling Code "Other" (Special) - Si code de manutention "Spécial", spécifier: If waste to be transferred quickly identify company name - Si les déchets doivent être transférés, précisez le nom de l'expéditeur Provincial ID No. - N° d'ID provincial Address - Adresse City - Ville Prov.	
Date Shipped - Date d'expédition Tel. No. (Area Code) - N° de tél. (ind. rég.) Time - Heures <input type="checkbox"/> A.M. <input type="checkbox"/> P.M.	Scheduled Arrival Date / Date d'arrivée prévue Tel. No. (Area Code) - N° de tél. (ind. rég.) Time - Heures <input type="checkbox"/> A.M. <input type="checkbox"/> P.M.	Consignor Certification: I declare that the information contained in Part A is correct and complete. Déclaration de l'expéditeur: Je déclare que tous les renseignements à la partie A sont exacts et complets. Name of authorized Person (print) - Nom de l'agent autorisé (impression) Signature Tel. No. (Area Code) - N° de tél. (ind. rég.)			

BGIS O&M Solutions ou un agent agissant au nom de Bell pour remplir cette section et signer

Titre de l'instruction de travail	Mémo pour les matières dangereuses en Ontario Instruction de travail		
Auteur du contenu :	Mary-Lynne Marino	N° du document :	BELL-13154-fr
Titre de l'auteur du contenu :	Senior Manager, Energy..	N° de révision :	4

Pour toute question concernant ce document, communiquez avec l'auteur du contenu.

5.0 DÉFINITIONS

Terme ou acronyme	Définition
SE	Services environnementaux
RE&E	Responsabilité d'entreprise & environnement de Bell
MEO	Ministère de l'environnement de l'Ontario
BPC	Biphényles polychlorés
SACO	Substances appauvrissant la couche d'ozone

6.0 RÉFÉRENCES

N° du document	Titre du document
BELL-13153 (INTELEX)	Gestion des matières résiduelles dangereuses Instruction de travail

7.0 HISTORIQUE DES RÉVISIONS

N° de révision	Description de la modification
0	Document initial
1	Révisé pour répondre au nouveau standard de documentation (2015)
2	Révisé pour répondre au nouveau standard de documentation (2018)
3	Mise à jour sur le nouveau canevas BGIS pour Intelex (2022)
4	Changement du titre de la version anglaise pour inclure « Ontario » (2022)